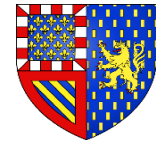




Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Comité de Saône et Loire CD71
122, rue Jean Moulin 71100 Chalon sur Saône
Tél . 03.85.46.91.41 - Port. 06.14.15.55.29 -E-mail : cd71@petanque.fr



CIRCULAIRE

CHAMPIONNAT DE SAONE ET LOIRE 2024

(DSM) DOUBLETTE SENIOR MASCULIN

Date : 11/05/2024
Association Organisatrice : Le CREUSOT
Lieu : PARC de la VERRERIE
Début de la Compétition : 8h30
Reprise lendemain: 8h30 à PIERRE de BRESSE
Délégué du Comité Mme MERCIER Evelyne

But:
Qualifier au prorata de chaque secteur les participants au 1/8 de finale
au championnat de Saone et Loire
Attribuer le titre départemental et qualifier l'équipe championne, au championnat
de France qui aura lieu à St YRIEX (16) les 31/08 et 01/09/2024
Dans la suite du classement, qualifier X joueurs au championnat régional BFC
qui aura lieu à DIJON (21) le 01juin 2024

Modalités d'engagement :

* Participation aux frais d'inscription : 5 € par joueur (règlement sur facture récapitulative).

Au moyen de Gestion Concours

* Ou joindre impérativement les bordereaux d'engagements : cd71@petanque.fr

Date limite d'engagement: vendredi 03/05/24

Lundi 06/05/2024: diffusion aux clubs pour vérifications, corrections et oubli si besoin.

Ces dernières seront acceptées Jusqu'au mercredi 08/05 à 12h00.

Tirage vendredi 10/05/2024 Mise en ligne en fin de Journée

ATTENTION :

Ce Concours qualificatif est réservé uniquement aux **joueurs seniors**

Un joueur hors union européenne est admis par équipe.

Un seul joueur muté hors département par équipe.

Tenue réglementaire obligatoire. https://ffpjp.org/portail/images/pdf/2020/TENUES_2020.pdf

Tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative ou au championnat Départemental ou Régional absent le jour de cette compétition devra au plus tard dans les quatre jours qui suivent le début de la compétition fournir un document écrit justifiant de son indisponibilité et du caractère non prévisible de celle-ci.

En cas d'absence injustifiée ou dont la justification est manifestement inappropriée interdiction de participer à la même épreuve pour l'édition suivante.

ARTICLE 14 du CDF

Tous les participants devront respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de la compétition





